CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E125646** **VALABLE JUSQU'AU** **18/02/2027**

ÉDITÉ LE 13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2006

Raison sociale : POISOT SYLVAIN

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 03/12/2022

Capital : 0

9 RUE DU LAVOIR
21110 VARANGES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM DIJON 490929544 RM2101

Siret : 490 929 544 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 702894960016

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 702894960016

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/05/2026

Téléphone : 03 80 31 54 80 **Fax :**

Portable : 06 12 67 25 62

Responsabilité légale :
POISOT SYLVAIN CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : spoisot@gmail.com

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 153 122 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	1	06/02/2023
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		06/03/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/05/2026 08:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.